



Feuillet d'information : Qu'est-ce que l'Enquête nationale?

Mandat

Notre mission consiste à apprendre la vérité en honorant la vie et la mémoire des femmes, des filles et des LGBTAB autochtones, ce qui englobe trois objectifs :

1. Découvrir la vérité
2. Honorer la vérité
3. Donner vie à la vérité en vue de la guérison

Il est important d'offrir à ceux qui partagent leurs histoires un espace culturellement adapté et sécuritaire offrant le soutien nécessaire.

Notre travail est connecté au territoire et prend racine dans les traditions qui ont permis aux communautés des Peuples autochtones de demeurer fortes depuis des milliers d'années.

Que peut faire l'Enquête nationale?

L'Enquête nationale examine les dossiers de police, les dossiers de la Couronne et pose des questions aux services de police et des institutions gouvernementales qui peuvent nous fournir un éclairage sur la violence dont les êtres chers ont été victimes, femmes, filles et membres de la communauté LGBTAB.

- Identifier les pratiques de diverses organisations partout au pays, comme les services de police, les organismes d'aide à l'enfance et autres organismes, qui se sont avérées efficaces pour réduire la violence, les décès violents/délictuels/suspects et les disparitions inexplicables de femmes, de filles et de LGBTAB autochtones.
- Examiner l'incidence du colonialisme, incluant l'impact de la violence intergénérationnelle et l'incidence du retrait d'enfants de leur famille.
- Examiner l'impact du racisme et de la discrimination dans le système de justice pénale en ce qui concerne les peines imposées aux agresseurs.
- Évaluer les pratiques de certaines communautés qui offrent des services d'autonomisation pour les femmes, les filles et la communauté LGBTAB.
- Examiner la discrimination à l'égard des membres autochtones de la communauté des personnes bispirituelles, lesbiennes, transgenres, de genre fluide, bisexuelles, et leur plus grande vulnérabilité potentielle au risque.
- Identifiez tous les rôles institutionnels ou sociaux qui ont pourrissent avoir augmenté la vulnérabilité à la violence des femmes et des filles au cours de leur vie, telles que les interventions de protection de l'enfance, la pauvreté et les gangs de rue, etc.



Les commissaires (de gauche à droite) : Michèle Audette, Qajaq Robinson, Bryan Eyolfson, le juge en chef adjoint Shane Perlmutter et la commissaire Marilyn Poitras.



Comment participer?

Contactez-nous à profile@mmiwg-ffada.ca ou téléphonez sans frais au 1-844-348-4119 afin de vous assurer que vous et votre famille êtes inscrits auprès de l'Enquête nationale.

Vous pouvez partager votre histoire de plusieurs façons : par écrit, par l'art, le chant, devant une personne qui note vos propos ou en témoignant en personne. Vous n'avez pas à demander la qualité pour agir pour partager votre histoire comme témoin. La demande de qualité pour agir est développée à l'intention d'organismes, d'institutions, etc. qui souhaitent prendre part au processus.

Toute nouvelle information qui vient à l'attention de l'Enquête nationale, qui met en lumière une mort violente non résolue, une mort suspectée, une mort injustifiée, une disparition ou un crime de violence vécus par les femmes, les filles et les LGBTAB autochtones sera portée à l'attention des autorités compétentes.

Qu'est-ce que l'Enquête nationale ne peut accomplir?

- Mener une nouvelle enquête ou rouvrir un cas pour tenter de le régler.
- Déclarer qui pourrait avoir commis une faute de nature juridique, blâmer quelqu'un au sujet de l'échec d'une enquête, d'une poursuite, d'une opération de recherche et sauvetage ou d'une opération visant à sauver une vie, ou au sujet d'actes de violence, notamment d'un meurtre.
- Indemniser ou dédommager qui que ce soit.
- Interférer dans une enquête criminelle en cours si cela peut compromettre cette enquête.

Qui est considéré comme un membre de la famille d'une proche assassinée ou disparue?

Il y a les liens filiaux, mais aussi les personnes adoptées, les enfants en famille d'accueil, et même des amis proches qui peuvent être considérés comme membres de la famille.

Comment l'Enquête nationale définira ce qu'est une personne assassinée ou disparue?

Les Commissaires vont écouter toutes les histoires, même celles où la mort a pu être classée comme un suicide, un accident, ou de cause « indéterminée ».

Qu'est-ce que l'Enquête nationale classera comme violence contre les femmes, les filles et les LGBTAB autochtones?

Les violences sexuelles, physiques, familiales et systémiques, incluant la discrimination, le racisme et l'hypersexualisation des femmes, des filles et des LGBTAB autochtones.

Les commissaires

La commissaire en chef Marion Buller est membre de la Première Nation Mistawasis en Saskatchewan.

La commissaire Marilyn Poitras est Métis, ses origines paternelles sont Michif.

La commissaire Qajaq Robinson est née à Iqaluit au Nunavut et a grandi à Igloolik. Elle est devenue une porte-parole engagée pour le Nord parlant couramment l'inuktitut.

Le commissaire Brian Eyolfson est membre de la Première Nation Couchiching du Nord-Ouest de l'Ontario.

La Commissaire Michèle Audette est la fille d'une militante innue et d'un Québécois.

Information

Sans frais 1-844-348-4119

Information générale : info@mmiwg-ffada.ca

Télécopieur : 604 775-5009

Boîte postale 500, Station A

Vancouver, CB V6C 2N3

www.mmiwg-ffada.ca

Ligne téléphonique d'urgence, 24 h, 7 jours : 1-844-413-6649